

MODE D'EMPLOI

Grilles de prise en charge 2022

Pour une période de 12 mois, année civile, le nombre de prises en charge n'est pas limité, seul le montant est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prise en charge toutes activités confondues (sauf colonie de vacances).

Quotient familial	PLAFONDS PAR MEMBRE DU FOYER FISCAL								Grille COLONIES	
	Plafond GLOBAL	● Séjours 1		● Séjours 2		● Séjours 3		Taux		
		Séjours proposés par le FNAS et réseaux listés Fiche n°2		Réseaux ANCAV-TT et UNAT Tourisme social		Secteur marchand, immatriculation Atout France				
		Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel			
Moins de 350 €	1 200 euros	70 %	720 euros	60 %	650 euros	50 %	460 euros	70 %	720 euros	
350 à 450 €	1 100 euros	65 %	680 euros	55 %	620 euros	45 %	420 euros	65 %	680 euros	
451 à 550 €	1 000 euros	60 %	650 euros	50 %	590 euros	40 %	390 euros	60 %	650 euros	
551 à 650 €	900 euros	55 %	590 euros	45 %	520 euros	35 %	330 euros	55 %	590 euros	
651 à 750 €	800 euros	50 %	520 euros	40 %	460 euros	30 %	260 euros	50 %	520 euros	
751 à 850 €	700 euros	45 %	460 euros	35 %	390 euros	25 %	200 euros	45 %	460 euros	
851 à 950 €	600 euros	40 %	390 euros	30 %	330 euros	20 %	200 euros	40 %	390 euros	
951 à 1 100 €	500 euros	35 %	330 euros	25 %	260 euros	15 %	130 euros	35 %	330 euros	
1 101 à 1 250 €	450 euros	30 %	260 euros	20 %	200 euros	10 %	130 euros	30 %	260 euros	
Plus de 1 250 €	400 euros	25 %	230 euros	15 %	160 euros	5 %	130 euros	25 %	230 euros	

Toutes les informations dans la Fiche n° 2.

POUR LES SÉJOURS À COMPTER DU 2 JUIN 2022 - GRILLE DE BASE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

Pour tous les séjours effectués dans une localité située à une distance inférieure à 1 250 km de la localité du domicile, le FORFAIT pour la totalité du transport, aller et retour, sera de :

Au-delà de 1 250 km

Un forfait de 250€ sera ajouté aux 610 € pour chaque tranche de 1 000 km supplémentaires et le montant ainsi calculé sera plafonné au double du coût de l'hébergement pris en charge par le FNAS.

Distance		BASE
entre 0 km et 50 km		25,00 €
entre 51 km et 100 km		56,00 €
entre 101 km et 200 km		98,00 €
entre 201 km et 350 km		164,00 €
entre 351 km et 500 km		245,00 €
entre 501 km et 850 km		402,00 €
entre 851 km et 1 250 km		610,00 €

Forfait transport : la colonne BASE donne, en fonction de la distance entre la localité de votre domicile et celle de votre lieu d'hébergement, le montant qui correspond à la base forfaitaire de calcul pour la totalité de votre voyage. **Ce montant forfaitaire comprend l'aller et le retour.**

GRILLES DE PRISE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Plafond Loisirs pour la totalité du foyer fiscal d'un ouvrier droit salarié des entreprises de moins de 11 ou intermittent									
Activités culturelles et de loisirs									
Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal									
Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	6	7	8
Moins de 350 €	70 %	430 €	700 €	970 €	1 240 €	1 510 €	1 780 €	2 050 €	2 320 €
350 à 450 €	65 %	380 €	630 €	880 €	1 130 €	1 380 €	1 630 €	1 880 €	2 130 €
451 à 550 €	60 %	340 €	570 €	800 €	1 030 €	1 260 €	1 490 €	1 720 €	1 950 €
551 à 650 €	55 %	310 €	520 €	730 €	940 €	1 150 €	1 360 €	1 570 €	1 780 €
651 à 750 €	50 %	270 €	470 €	670 €	870 €	1 070 €	1 270 €	1 470 €	1 670 €
751 à 850 €	45 %	240 €	420 €	600 €	780 €	960 €	1 140 €	1 320 €	1 500 €
851 à 950 €	40 %	210 €	370 €	530 €	690 €	850 €	1 010 €	1 170 €	1 330 €
951 à 1 100 €	35 %	180 €	320 €	460 €	600 €	740 €	880 €	1 020 €	1 160 €
1 101 à 1 250 €	30 %	140 €	260 €	380 €	500 €	620 €	740 €	860 €	980 €
Plus de 1 250 €	25 %	120 €	220 €	320 €	420 €	520 €	620 €	720 €	820 €

Plafond Loisirs pour la totalité du foyer fiscal d'un ouvrier droit permanent salarié d'une entreprise d'au moins 11 dotée d'un CSEC									
Activités culturelles et de loisirs									
Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal									
Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	6	7	8
Moins de 350 €	70 %	280 €	550 €	820 €	1 090 €	1 360 €	1 630 €	1 900 €	2 170 €
350 à 450 €	65 %	230 €	480 €	730 €	980 €	1 230 €	1 480 €	1 730 €	1 980 €
451 à 550 €	60 %	190 €	420 €	650 €	880 €	1 110 €	1 340 €	1 570 €	1 800 €
551 à 650 €	55 %	160 €	370 €	580 €	790 €	1 000 €	1 210 €	1 420 €	1 630 €
651 à 750 €	50 %	120 €	320 €	520 €	720 €	920 €	1 120 €	1 320 €	1 520 €
751 à 850 €	45 %	90 €	270 €	450 €	630 €	810 €	990 €	1 170 €	1 350 €
851 à 950 €	40 %	60 €	220 €	380 €	540 €	700 €	860 €	1 020 €	1 180 €
951 à 1 100 €	35 %	30 €	170 €	310 €	450 €	590 €	730 €	870 €	1 010 €
1 101 à 1 250 €	30 %	-	110 €	230 €	350 €	470 €	590 €	710 €	830 €
Plus de 1 250 €	25 %	-	70 €	170 €	270 €	370 €	410 €	570 €	670 €

Grille achat Carte Paris Musées, Billet toute expo, « Chèque Lire® », abonnement Deezer, Carte Loisirs

	Carte Paris-Musées			Billet toute expo, « Chèque* »	Deezer 1 an		Carte Loisirs		
	Solo	Duo	18-26 ans		Premium	Famille	Famille	Individuel	
Tarif public	40,00 €	60,00 €	20,00 €	« Chèque* »	119,88 €	179,88 €	36,00 €	28,00 €	
Tarif FNAS avant PEC	32,00 €	48,00 €	16,00 €	8,00 €	87,00 €	150,00 €	25,00 €	20,00 €	
Quotient familial	Taux	Prix à payer en fonction de votre quotient familial							
Moins de 350 €	70 %	9,60 €	14,40 €	4,80 €	2,40 €	26,10 €	45,00 €	7,50 €	6,00 €
350 à 450 €	65 %	11,20 €	16,80 €	5,60 €	2,80 €	30,45 €	52,50 €	8,75 €	7,00 €
451 à 550 €	60 %	12,80 €	19,20 €	6,40 €	3,20 €	34,80 €	60,00 €	10,00 €	8,00 €
551 à 650 €	55 %	14,40 €	21,60 €	7,20 €	3,60 €	39,15 €	67,50 €	11,25 €	9,00 €
651 à 750 €	50 %	16,00 €	24,00 €	8,00 €	4,00 €	43,50 €	75,00 €	12,50 €	10,00 €
751 à 850 €	45 %	17,60 €	26,40 €	8,80 €	4,40 €	47,85 €	82,50 €	13,75 €	11,00 €
851 à 950 €	40 %	19,20 €	28,80 €	9,60 €	4,80 €	52,20 €	90,00 €	15,00 €	12,00 €
951 à 1 100 €	35 %	20,80 €	31,20 €	10,40 €	5,20 €	56,55 €	97,50 €	16,25 €	13,00 €
1 101 à 1 250 €	30 %	22,40 €	33,60 €	11,20 €	5,60 €	60,90 €	105,00 €	17,50 €	14,00 €
Plus de 1 250 €	25 %	24,00 €	36,00 €	12,00 €	6,00 €	65,25 €	112,50 €	18,75 €	15,00 €

■ Calcul du montant déduit de votre plafond Loisirs

Si vous bénéficiez d'une prise en charge, son montant est égal au tarif FNAS avant prise en charge (PeC) auquel vous déduirez la part à votre charge. Par exemple, vous êtes à 60 % de PeC :

- pour votre abonnement Deezer, vous faites un chèque de 34,80 € et nous déduisons 87,00 - 34,80 = 52,20 € de votre plafond ;
- pour un « Chèque Lire », vous nous réglerez 3,20 € et 8 - 3,20 = 4,80 € seront déduits de votre plafond.

Le tarif FNAS sans prise en charge s'applique dans tous les cas où vous ne pouvez pas avoir de prise en charge, notamment pour les commandes des CSEC et CSE ayant signé un accord « intégral » avec le FNAS. (Voir Fiche 1)

■ « Chèque Lire® »

Le nombre des « Chèque Lire® » est limité à 31 chèques au maximum par membre du foyer fiscal dans la limite du plafond loisirs du foyer.